

brée. Je ne suis pas d'accord. Tout d'abord, les cadeaux fiscaux ne sont pas faits aux grandes entreprises, mais aux PME. Les grandes, elles, paieront davantage. La RFFA est un compromis âprement discuté dans les Chambres fédérales et est soutenue par une très large alliance. En supprimant les régimes fiscaux, la RFFA rétablit la sécurité juridique: autrement dit, les entreprises ne seront plus dans l'incertitude de savoir à quelle sauce fiscale elles vont être mangées. Or, les entreprises ont besoin de planifier. La levée de cette incertitude aura pour conséquence de consolider leur présence sur le territoire cantonal et, donc, les emplois. Et, ça, c'est fondamental !

Quant aux 2 milliards versés à l'AVS, la seule hausse sera un prélèvement additionnel de 0,15% sur le salaire, soit 1,50 francs pour chaque tranche de 1 000 francs. Il n'y a là rien d'insupportable ou de choquant.

Ne serait-ce que pour préserver les emplois, il faut dire deux fois oui à RFFA.

ALEXANDRA RYS, DIRECTRICE
COMMUNICATION, CHAMBRE DE
COMMERCE, D'INDUSTRIE ET
DES SERVICES DE GENÈVE (CCIG)

Le Courrier, 13.05.2019, p. 10

PRÉSERVER LES EMPLOIS

Réforme ► **Alexandra Rys** réagit à un
courrier des lecteurs paru le 1^{er} mai.

Selon une lettre de lecteur (Mauro Pereira Bento), la RFFA n'est pas équilibri-